

ELECTION 2026 A LA COMMISSION DE LA RECHERCHE**DÉCISION N°2026/00101 RELATIVE A LA RECEVABILITE DES CANDIDATURES DES
REPRESENTANTES ET REPRESENTANTS DES USAGERS****La Présidente de l'Université Paris Nanterre,**

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-2 à L712-6, L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;

Vu l'arrêté rectoral du 29 septembre 2025 instituant une Commission de Contrôle des Opérations Electorales (CCOE) ;

Vu le guide électoral de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP) publié le 7 janvier 2021 ;

Vu les statuts de l'Université Paris Nanterre ;

Vu l'élection du 03 juillet 2024 de Madame Caroline Rolland-Diamond, en tant que Présidente de l'Université Paris Nanterre ;

Vu l'avis rendu par le Comité Electoral Consultatif (CEC) de l'Université Paris Nanterre en séance du 27 janvier 2026 ;

Vu l'arrêté n°2026/00039 en date du 16 février 2026 portant décision relative à l'organisation de l'élection des représentantes et représentants des usagers de la commission de la recherche ;

Vu l'arrêté n°2026/00052 en date du 16 février 2026 portant décision relative à l'organisation de l'élection des représentantes et représentants du collège B de la Commission de la Recherche (CR) ;

Vu l'avis rendu par le Comité Électoral Consultatif (CEC) de l'Université Paris Nanterre en séance du 24 mars 2026 ;

Considérant que la Présidente de l'Université est responsable de l'organisation des élections ; qu'il lui appartient notamment de vérifier la recevabilité des candidatures ; qu'elle ne peut laisser une liste candidate irrégulièrement constituée se présenter aux élections sans qu'il soit porté atteinte à la sincérité du scrutin ;

Considérant que la Présidente de l'Université se fait assister dans cette opération par le comité électoral consultatif qui rend des avis ;

Décide**Article 1 – Objet**

Les opérations électorales visant à renouveler tout ou partie des représentantes et représentants des usagers au sein de la commission de la recherche auront lieu du lundi 30 mars 2026 au vendredi 3 avril 2026.

Les opérations électorales visant à renouveler tout ou partie des représentantes et représentants des personnels au sein de la commission de la recherche auront lieu du mardi 31 mars 2026 au mercredi 1er avril 2026.

Les candidatures indiquées dans le présent arrêté sont déclarées recevables.

Article 2 – Listes candidates pour le collège des usagers

Listes	Candidat(e)s
CGT: contre la précarité et pour une université démocratique !	NARMANLI Serkan
	LAMOURE Gentiane
	BARRIERE Thomas
	MONTES LARA Laura
	LANIER Clément
	GUEZ Rebecca
	BAGHDAD Pierre
Soutien : CGT Ferc Sup Université Paris Nanterre	
UNEF Nanterre en lutte contre la casse de nos universités et pour un financement à la hauteur des besoins !	SIVAPRAGASSAM Aswin
	COUTURE Émilie
	JACQUET Thomas
	DI LUCCIO Serena
	MASSON Paul
	RAFFIN Ines
Soutien : UNEF Nanterre	

Article 3 – Candidature pour le collège B ALL-SHS

Candidat(e)s
ETCHEGARAY Claire

Article 4 – Exécution

La Directrice Générale des Services, ainsi que les personnes précitées sont chargées, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 25 mars 2026

La Présidente de l'Université

Caroline ROLLAND - DIAMOND

